

L'HISTOIRE DU CONTRÔLE DES ARMES

Un résumé de la chronologie du développement de l'organisme et événements critiques à son évolution.

6 décembre 1989 - Un misogyne tire sur 28 personnes à l'École Polytechnique de Montréal, tuant 14 jeunes femmes avec une arme de type militaire semi-automatique (un Ruger Mini-14) et un chargeur à grande capacité pouvant contenir 30 cartouches sans rechargement.

Décembre 1989 - janvier 1990 - Il y a une réponse massive au massacre de l'École Polytechnique dans plusieurs couches de la société canadienne. Une attention particulière est portée à la violence dirigée contre les femmes, sur le contrôle des armes et sur l'effet qu'a la domination des hommes sur les femmes dans les professions telle l'ingénierie. Les étudiants de l'école Polytechnique commencent à faire circuler une pétition demandant l'interdiction des armes de type militaire. Au même moment, à Toronto, un petit groupe commence à développer un programme complet pour le contrôle des armes. Il s'agit du début du mouvement pour le contrôle des armes au Canada.

Mai 1990 - La ministre de la justice Kim Campbell introduit la Loi C-80 qui améliore le processus d'obtention du Certificat d'acquisition d'armes à feu, définit l'entreposage sécuritaire, interdit quelques armes de type militaire et les chargeurs à grande capacité. Toutefois, la Loi ne comporte aucune mesure bannissant les armes semi-automatiques comme le Ruger Mini-14 ou imposant l'enregistrement des armes ou le contrôle de la vente de munitions.

Novembre 1990 - Dans un tourbillon d'événements sans précédent, en raison de l'opposition au sein du Caucus conservateur de Kim Campbell, la Loi C-80 ne passe pas l'étape de la deuxième lecture et est envoyée directement à un « Comité Spécial ».

Novembre 1990 - février 1991 - Le Comité Spécial de la Loi C-80 tient des audiences publiques.

Mars 1991 - Le parlement proroge et la Loi C-80 finit ses jours dans l'antichambre.

Avril 1991 - Les étudiants de Polytechnique et les Canadiens pour le contrôle des armes s'unissent officiellement et forment la Coalition pour le contrôle des armes. La Coalition tient sa première conférence de presse à Ottawa avec des représentants de l'Association canadienne des policiers, de l'Association canadienne des chefs de police, les victimes de Polytechnique, l'Association canadienne de la justice, et autres groupes, tous pressant le gouvernement de réintroduire une législation pour le contrôle des armes.

Mai 1991 - La ministre de la justice Kim Campbell présente la Loi C-17 qui se veut une version révisée de la Loi C-80. Comme premier témoin, la ministre de la justice indique que le Comité provisoire sur la justice et le solliciteur général n'ont pas besoin de tenir des audiences, mais que la Loi devrait être retournée à la chambre des communes pour une troisième lecture. Les organisations en faveur des armes font des pressions pour qu'il y ait des audiences afin d'affaiblir le projet de loi. Les partisans du contrôle des armes font des pressions pour renforcer le projet de loi. Le comité national sur le statut de la femme soutient que les femmes ont le droit d'être entendues. Subséquemment, le projet de loi est renvoyé au Comité provisoire sur la justice et au solliciteur général.

Mai - septembre 1991 - Le comité législatif entend les témoins des deux côtés. Cette fois-ci, la Coalition pour le contrôle des armes témoigne avec le support des experts en santé publique, en prévention du crime et autres. Sa position est endossée par plus de 50 groupes et 5000 individus. Le Conseil canadien sur le statut de la femme recommande que le projet de loi soit renforcé pour contrer le problème de la violence domestique reliée aux armes à feu. L'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des chefs de police soutiennent l'enregistrement de toutes les armes à feu. En réponse à la campagne de publicité du lobby des armes, la Coalition émet un communiqué qui appuie la Loi C-17 en ajoutant d'autres mesures comme l'enregistrement de toutes les armes à feu. Le communiqué est signé par des centaines de leaders de communautés, chefs de police et organismes de prévention de la violence et est envoyé à tous les sénateurs et aux députés. Une campagne de la Coalition permet d'envoyer plus de 300 000 cartes postales sur les bureaux des députés, demandant des amendements afin de renforcer la Loi. Les libéraux et les néo-démocrates appuient la position de la Coalition pour le contrôle des armes en faveur de l'émission de permis pour les propriétaires d'armes à feu et de l'enregistrement des armes.

7 novembre 1991 - La Chambre des communes passe la Loi C-17. Les membres des quatre partis politiques reconnaissent les efforts de la Coalition pour le contrôle des armes.

Novembre - décembre 1991 - Le Comité du sénat sur les affaires légales et constitutionnelles révisé la législation. Priscilla DeVilliers, dont la fille Nina a été tuée quelques mois plus tôt, et John Bickerstaff, dont le fils Lee a été tué par un ami jouant avec l'arme de service de son père, témoignent.

5 décembre 1991 - Le projet de Loi C-17 passe au sénat. Le sénateur Naltran Nurgitz, responsable des affaires légales et constitutionnelles, écrit à la ministre de la justice Kim Campbell en lui indiquant de porter une attention particulière au contrôle et à l'enregistrement des toutes les armes à feu.

Mars 1992 - Les règlements sont introduits après beaucoup de discussions et de lobbying. Le lobbying permet de renforcer le processus d'enquête et d'exiger que des personnes références signent la demande de certificat d'acquisition d'armes à feu.

Août 1992 - Un professeur de l'Université Concordia à Montréal abat 4 collègues avec des armes de poing légalement acquises. L'Université lance une pétition pour interdire toutes les armes de poing.

Septembre 1992 - Tandis que la Loi C-17 interdit l'utilisation des chargeurs à grande capacité, elle permet aux provinces de créer des exemptions pour les « compétitions de tir légitime », même si en réalité aucune classe non-olympique de compétition nécessite l'utilisation de tels chargeurs. Le chef de police d'Halifax, Vince Macdonald, indique qu'il n'autorisera pas la délivrance de permis, car il considère ce type de chargeur comme un danger pour la société. Il sera suivi par d'autres provinces qui refusent d'émettre des exemptions.

Janvier 1993 - Après plusieurs délais, un nouveau processus de vérification des antécédents associé avec la Loi C-17 est mis en oeuvre.

Septembre 1993 - Un sondage Angus Reid, commissionné par la Coalition pour le contrôle des armes, démontre que la grande majorité des Canadiens sont en faveur de l'enregistrement de toutes les armes à feu (86%), l'interdiction des armes militaires (84%), ainsi que l'interdiction des armes de poing (70%) . On constate des différences régionales: le support pour le contrôle des armes à feu est plus élevé au Québec (90%) et plus bas dans l'ouest (72% en Alberta). Il y a aussi des différences de sexe: un plus grand pourcentage de femmes que d'hommes supportent la proposition. Le support est élevé même parmi les propriétaires d'armes. Pendant la campagne électorale, les libéraux, le Bloc québécois et le NPD indiquent qu'ils sont en faveur d'un contrôle plus strict des armes à feu. La Coalition pour le contrôle des armes inclut maintenant plus de 100 organismes.

Avril 1994 - Une série de fusillades augmente l'intérêt pour le contrôle des armes. Le Ministre de la Justice, Allan Rock, indique qu'il a l'intention de renforcer la législation pour le contrôle des armes et étudie différentes propositions.

Avril – septembre 1994 - Les groupes pro-armes commencent à organiser des rallyes et des manifestations d'un bout à l'autre du pays. Des groupes de « propriétaires d'armes responsables » sont mis sur pied dans la plupart des provinces. Plusieurs d'entre eux distribuent des documents affirmant que le ministre Allan Rock veut bannir toutes les armes à feu. La Coalition pour le contrôle des armes lance une campagne de cartes postales pour augmenter le contrôle des armes à feu. Un grand nombre d'organismes communautaires et d'organismes de sécurité publique y participent, incluant les services de police du Toronto métropolitain, de Peel et de Montréal ainsi que les villes de Toronto et de Montréal et la Fédération ontarienne des femmes enseignantes.

Septembre 1994 - Le lobby des armes organise un rallye sur la colline parlementaire rassemblant plus de 10 000 propriétaires d'armes. Leurs cris de rallye sont « Contrôlez le crime, pas les armes » et « Ne nous blâmez pas ». Une conférence de presse donnée par des membres des familles des victimes de violence par armes à feu remet les choses en perspective.

Novembre 1994 – janvier 1995 - Entouré par les officiers de police et les chefs de police, Allan Rock ressort une combinaison de propositions visant le contrôle des armes, incluant la délivrance de permis et l'enregistrement de toutes les armes à feu, l'interdiction de posséder des armes de type militaire semi-automatiques, l'interdiction de posséder certaines armes de poing, ainsi que des peines plus sévères pour les infractions reliées aux armes à feu. La proposition est rapidement dénoncée par les groupes d'armes et est endossée par plus de 300 groupes policiers, de prévention des blessures et de prévention du crime. La proposition reprend les demandes principales de la Coalition pour le contrôle des armes et va même plus loin dans certains cas. La Coalition organise des conférences de presse à travers le pays, incluant à Winnipeg, Vancouver, Edmonton, Montréal, Québec et Toronto.

Février 1995 - La Loi C-68 est étudiée et est fidèle aux propositions annoncées plus tôt.

Mars – juin 1995 - Le Comité provisoire sur la justice et le solliciteur général entendent plus de 75 témoins dans un ratio de deux supporter des armes pour un défenseur du contrôle des armes.

Juin 1995 - La Chambre des communes passe la loi C-68.

Juin - novembre 1995 - Le Comité du Sénat sur les affaires légales et constitutionnelles, dirigé par le sénateur Gérald Beaudoin, débute sa révision de la législation. Les victimes et d'autres groupes sont outragés. Des campagnes de lettres et d'appels téléphoniques s'organisent des deux côtés. Une demande de dernière minute de la part de l'Association canadienne des chefs de police et des familles des victimes de Polytechnique demande au Sénat de passer la loi sans amendement.

26 septembre, 1995 - La province de l'Alberta, supportée par l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, les territoires du Nord-Ouest et le Yukon, annonce qu'elle va contester la constitutionnalité de la loi devant la cour.

22 novembre 1995 - Des sénateur des deux côté du débat prononcent des discours passionnés. Notamment, le sénateur Lynch Staunton, chef des Conservateurs, tient un discours qui relate les soucis des « propriétaires d'armes qui on comme habitude de se conformer aux lois » et cite les experts financés par le lobby des armes qui affirment que « de toute façon, les criminels n'enregistreront pas leurs armes ». Les amendements qui auraient pu renvoyer la Loi devant la Chambre des communes sont défaits par une très faible majorité : 53 à 46. La défaite des amendements est causée par quatre femmes sénatrices conservatrices, Mira Spivak, Ermine Cohen, Janis Johnson et Therese Lavoie Roux, à qui se joignent trois hommes sénateurs conservateurs du Québec, Beaudoin, Rivest et Bolduc. Une des déclarations les plus importantes est celle de Gérald Beaudoin, le président du Comité sur les affaires légales et constitutionnelles, qui indique que sa décision en était une de conscience. Une fois les amendements défiés, la législation, intacte, passe avec une majorité de 64 pour, par rapport à 28 contre, et 7 abstentions incluant les sénateurs conservateurs Staunton et Andreychuk.

5 décembre 1995 - La Loi C-68 est proclamée Loi.

13 mars 1996 - A Dunblane, en Écosse, 16 enfants et leur professeur d'école primaire sont tués par un membre d'un club d'arme local qui se suicide par la suite. Une pétition est lancée pour bannir complètement les armes de poing.

5 avril 1996 - À Vernon en Colombie-Britannique, Rajwar Gakhel et 8 membres de sa famille sont tués par son ex-mari, un membre d'un club d'arme qui se suicide par la suite. La Coalition soulève un certain nombre d'interrogations sur la manière dont la GRC a traité la demande de permis du meurtrier. Une enquête est menée et suggère un nombre de recommandation pertinentes à la mise en oeuvre de la législation sur les armes à feu.

Mai 1996- Les premiers règlements sont déposés au Parlement, puis retirés, après l'opposition du caucus rural sur la provision quant au « double verrou » des armes longues avec un cadenas de pontet et un casier de rangement sécuritaire.

1

10 mai 1996 - 35 personnes sont tuées et 18 blessées à Port Arthur, en Tasmanie, Australie, par un collectionneur d'armes avec des armes de type militaire semi-automatique. Plus tard, le gouvernement Australien annonça une série de mesures visant à renforcer le contrôle des armes, incluant un programme de rachat des armes semi-automatiques, un programme de licences et d'enregistrement. Auparavant, 5 états australien sur 8 enregistraient les armes à feu. La Tasmanie n'en faisait pas partie.

Automne 1996- Les provinces menées par l'Alberta annoncent leur intention de contester la constitutionnalité de la Loi.

2 décembre 1996 - L'Alberta, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, et autres remplissent les documents afin de recevoir le statut d'intervenant pour le renvoi constitutionnel en opposition à la loi sur le contrôle des armes. La Coalition pour le contrôle des armes, l'Association canadienne des chefs de police, les villes de Montréal et de Toronto et le Conseil albertain des foyers pour femmes obtiennent le statut d'intervenant en faveur de la loi et du gouvernement fédéral.

Février 1997 - Les britanniques passent une loi qui bannit 90% des armes de poing. Les victimes, appuyées par le parti d'opposition Labour Party, demandent que toutes les armes de poing soient bannies.

Avril 1997 - La Commission des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice criminelle publie une étude multinationale. Une résolution, appuyé par 33 pays, propose aux pays qui ne l'ont pas encore fait, de créer des lois qui imposent un entreposage sécuritaire des armes et leur enregistrement. La NRA, qui a attribué des fonds substantiels afin de combattre les efforts des Nations Unies, dénonce cette action en affirmant qu'elle est motivée par des pressions de la part du Japon. Des consultations sont organisées à travers le monde, en Slovaquie, en Tanzanie, en Inde et au Brésil.

Mai 1997 - La Nouvelle-Zélande réforme sa loi sur le contrôle des armes. Le juge à la retraite Sir Thomas Thorp annonce que les raisons qui avaient poussé la Nouvelle-Zélande à ne plus faire enregistrer les armes ne sont plus valables et recommande, entre autres, un retour à l'enregistrement obligatoire de toutes les armes.

Mai 1997 - Le Labour Party britannique entreprend de faire bannir l'ensemble des armes de poing partout au pays.

Mai – juin 1997 - Durant la campagne électorale, le Parti réformiste et les Conservateurs annoncent leurs intentions de faire abroger la loi. Le NPD est hésitant malgré les engagements d'Alexa McDonough durant la course à la chefferie. Le Parti libéral ainsi que le Bloc québécois soutiennent la loi.

12 et 16 septembre 1997 - Le renvoi constitutionnel de la loi est entendu à la Cour d'appel de l'Alberta. Durant l'audition, l'Alberta avance l'idée qu'alors que les armes de poing et les autres armes à autorisation restreinte sont dangereuses et devraient être contrôlées par le fédéral, les fusils de chasse et les carabines ne sont que des armes à feu ordinaires et devraient donc être contrôlées par les provinces, dont l'autorité comprend le contrôle des biens et des propriétés sur leurs territoires.

Octobre 1997 - La dernière partie de la législation est préparée

Mars 1998 - La législation est finalisée

Avril à mai 1998 - La commission des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice criminelle passe une résolution demandant la création d'un organisme mondial pour contrôler l'importation, l'exportation et le mouvement des armes à feu.

Septembre 1998 - Le lobby des armes tient un rallye sur la Colline parlementaire qui inclut plusieurs Américains. En particulier, John Lott, l'auteur de « Plus d'armes, moins de crime » est présent. Ce dernier est « l'expert » qui avait affirmé, après que deux jeunes de 11 et 13 ans eurent volé des armes et abattu leurs camarades de classe et leur enseignant en Arkansas, qu'il s'agissait d'une conséquence du contrôle des armes. Il indiqua que si seulement un des enseignants avait été armé, la tragédie ne serait jamais survenue.

Octobre 1998 - La Cour d'appel de l'Alberta prononce un jugement de 3 contre 2 en faveur de maintenir la constitutionnalité de la loi. La juge en chef Catherine Fraser réaffirme l'importance des permis et de l'enregistrement des armes parce que le contrôle est « pour la protection du public contre la mauvaise utilisation des armes à feu ordinaires. Le contrôle des armes est un concept simple mais nécessaire - la responsabilité individuelle de ses armes. Le prix à payer est particulièrement bas pour le privilège de pouvoir posséder et utiliser une arme dangereuse. » (traduction libre) Elle écrit aussi «... améliorer les contrôles sur les à feu sont aussi consistant avec la philosophie derrière la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, ... Je suis bien consciente que la Déclaration n'a pas été incorporée expressément dans les lois domestiques. Toutefois, où la loi est ouverte à deux interprétations, une qui est d'avantage consistante avec les normes internationales des droits humains, alors cette interprétation est préférée... Les efforts du parlement avec le projet de Loi C-68 étaient motivés, en partie, par le désir de réduire les incidents de violence conjugale reliée aux armes à feu. Ainsi, on ne devrait pas ignorer le contexte des droits humains internationaux.» (traduction libre)

Octobre 1998 - L'Alberta annonce son intention d'appeler la décision à la Cour Suprême du Canada.

1er décembre 1998 - L'obligation de posséder une licence et de faire enregistrer ses armes est mise en fonction.

Avril 1999 - La Coalition pour le contrôle des armes, l'Association canadienne des chefs de police, CAVEAT, la Société pédiatrique canadienne, l'Association canadienne pour la santé des adolescents, l'Association québécoise de la santé publique, la Fondation des victimes du 6 décembre, le Conseil albertain des abris pour femmes et les villes de Toronto, Montréal et Winnipeg reçoivent le statut d'intervenants à la Cour Suprême.

21 – 22 février 2000 - La Cour suprême entend l'appel de la décision de la cour albertaine.

15 juin 2000 - La décision de la Cour Suprême est unanime quant à la constitutionnalité de la Loi.

1 janvier 2001 - La majorité des propriétaires d'armes à feu canadiens ont respecté la date limite et ont fait leur demande de permis.

Mars 2001 - la ministre de la Justice propose des amendements à la Loi dans le cadre du projet de loi omnibus C-15 (deviendra éventuellement C-10A) qui assouplit la procédure de vérification des antécédents et allonge la clause des droits acquis aux armes de poings présentement prohibées.

3 décembre 2002 - Le Rapport du Vérificateur Général sur le programme des armes à feu critique les coûts plus élevés et le manque de transparence. «Nous n'avons pas examiné les questions d'efficacité économique ou d'atteinte des

objectifs.» et a mentionné dans une conférence de presse que : «Le problème ici n'est pas le contrôle des armes. Et il ne s'agit même pas de surplus de dépenses astronomiques quoi qu'elles soient sérieuses. Ce qui n'est vraiment pas excusable est que le Parlement n'était pas tenu au courant.» (Traduction libre)

31 décembre 2002- Date limite pour l'enregistrement des armes à feu.

Février 2003- Un Plan d'action visant le programme de contrôle des armes à feu est annoncé pour réduire les coûts et donner la chance aux propriétaires d'armes de se conformer à la Loi.

Mai 2003- Le projet de Loi C-10A reçoit la sanction royale.

Juin 2003- Changements proposés à la Loi sur les armes à feu sont déposés à la Chambre des communes et au Sénat.

Automne 2003- Intervenants du programme du Centre des armes à feu Canada sont consultés et le Comité parlementaire révisé les changements proposés aux régulations.

Début 2004- Le ministre révisé le programme des armes à feu- pression pour assouplir la Loi afin de satisfaire les critiques.

Mars 2004- Un effort visant à couper les fonds pour le Programme des armes à feu échoue.

Mai 2004- Le gouvernement annonce une limite aux coûts du Programme des armes à feu et d'autres mesures pour aider à combattre les crimes commis avec des armes à feu.

Juin 2004- Élection fédérale. Les Conservateurs promettent d'abolir la Loi. Les Libéraux gagnent avec un gouvernement minoritaire.

Décembre 2005- Un effort visant à couper les fonds pour le Programme des armes à feu échoue malgré le gouvernement minoritaire. La plupart des députés du NPD et du Bloc Québécois votent avec les Libéraux en appui au programme.

Décembre 2005- Les exigences de renouvellement du permis d'arme à feu sont assouplies.